

Abonnement aux fiches de salaire pour les employés agricoles et horticoles 2012

Employeur	Nom.....Prénom..... N° de téléphone: fixe mobile										
Numéro d'employeur à l'administration fiscale: R..... Numéro d'employeur à la caisse de compensation:											
N°AVS	Nom et Prénom		Adresse	Date de naissance	Nationalité	Autorisation de séjour	Etat civil	Conjoint (e) travaillé en CH	Enfants mineurs à charge	Contrat 2012	
										Début	Fin
1											
2											
3											
4											
5											
Salaire en espèces				Salaire en nature		Impôt à la source		Assurance (chez quel assureur)			Jours de travail par semaine
Salaire (brut)	Vacances payées (8.33%)	Taux d'activité	Prime d'ancienneté	Logé (oui ou non)	Nourrie (oui oui non)	Code	Taux *1	Maladie *2	Accident *3	Perte de gain maladie *3	
1											
2											
3											
4											
5											

Impôt à la source

***1 Veuillez joindre une copie de la déclaration d'impôt à la source 2012, téléchargeable sur Internet www.geneve.ch/df (impôt à la source - formulaires)**

Allocations familiales, de ménage : Veuillez me transmettre une copie du décompte afin que je puisse soumettre la prestation à l'impôt à la source

Assurance maladie individuel

***2 Veuillez joindre une copie de l'attestations d'assurance individuelle**

Assurance accidents et perte de gain maladie

***3 si vos contrats sont auprès d'autres assureurs que ceux proposés par AgriGenève, veuillez indiquer les taux de prélèvements à charge de l'employé**

Remarques:

Souhaitez-vous également souscrire au forfait de Frs. 100.-, comprenant l'établissement des décomptes AVS et Impôt à la source?

Oui

Non

Tarifs:

Abonnement aux fiches de salaire + décompte:

Frs. 110.- / an / employé

Forfait (AVS, impôt à la source, certificat de salaire) :

Frs. 100.- / an / employeur

Adresse de l'employeur:

Adresse de l'employé:

Lieu, date :

Signature:

L'établissement de la fiche de salaire ne signifie en aucun cas un transfert de votre responsabilité d'employeur sur AgriGenève en général et en particulier à l'égard du Contrat-type de travail, au code des obligations ou encore à un contrat particulier entre vous et vos employés.